

209C1016
FR0000054421-FS0434

21 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BRICORAMA

(Euronext Paris)

Par courrier du 20 juillet 2009, complété par un courrier du 21 juillet, la société civile Maison du Treizième (1) (154 boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 16 juin 2009, le seuil de 50% des droits de vote de la société BRICORAMA et détenir individuellement, au 30 juin 2009, 1 963 897 actions BRICORAMA représentant 3 927 794 droits de vote, soit 34,73% du capital et 40,69% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution de droits de vote double au profit de la société M14 (3), ayant entraîné une augmentation du nombre total de droits de vote de la société BRICORAMA.

Il est précisé que Monsieur Jean-Claude Bourrelier, des membres de sa famille et les sociétés M14 (3) et Maison du Treizième (1) n'ont franchi de concert aucun seuil et détenaient de concert, au 30 juin 2009, 4 755 791 actions BRICORAMA représentant 8 752 887 droits de vote, soit 84,09% du capital et 90,67% des droits de vote de cette société (2) répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M14	2 694 695	47,65	4 630 695	47,97
Maison du Treizième	1 963 897	34,73	3 927 794	40,69
Sous-total M14	4 658 592	82,38	8 558 489	88,65
M. JC Bourrelier	73 194	1,29	146 388	1,52
Famille Bourrelier	24 005	0,42	48 010	0,50
Total concert	4 755 791	84,09	8 752 887	90,67

(1) Contrôlée par la société M14, elle-même contrôlée par M. Jean-Claude Bourrelier.

(2) Sur la base d'un capital composé de 5 655 312 actions représentant 9 653 912 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Contrôlée par M. Jean-Claude Bourrelier.